Newsletter spéciale du 12 juin 2020

Coronavirus

Cher membre,

Nous avons fort à faire dans différents domaines pour atténuer les effets de la crise du COVID-19. Aussi, nous sommes ravis de vous informer des priorités actuelles de notre travail.

Une réussite à saluer: le Parlement a voté une remise de 60% sur les loyers professionnels

Physioswiss a fait entendre sa voix auprès du Conseil national et du Conseil des États. L'association, qui réclamait une solution concernant les loyers professionnels, a récemment demandé aux Conseils d'approuver une proposition de compromis à ce sujet. Après le Conseil national, cette semaine, le Conseil des États a décidé d'imposer aux bailleurs des réductions de loyer pour toute la durée des fermetures administratives. Concrètement, les locataires sont tenus de payer uniquement 40% de leur loyer sur la période pendant laquelle leur activité a été interrompue à la suite d'une décision des autorités. Pour les professionnels tels que les cabinets de physiothérapie qui n'ont certes pas fermé, mais ont dû réduire fortement leur activité, cette réduction partielle est valable deux mois maximum. Le Conseil fédéral doit désormais élaborer une proposition de loi correspondante. Nous ne savons pas encore à quel moment cette disposition entrera en vigueur et pourra être appliquée.

À partir du 6 juin, la campagne de l'OFSP passe au BLEU

Suite aux assouplissements applicables à compter du 6 juin, les mesures d'endiguement de l'épidémie entrent dans une nouvelle phase. En conséquence, l'OFSP a fait passer la couleur de sa campagne au bleu. Les nouveaux supports d'information sont disponibles en téléchargement sur le site Web de l'OFSP consacré au coronavirus https://ofsp-coronavirus.ch. Ce site Web propose en outre des informations constamment mises à jour. Nous vous recommandons de les consulter régulièrement afin de vous informer de l'évolution de la situation. Dans nos Q&A, nous avons ajouté au paragraphe dédié aux masques de protection les spécifications relatives à la quarantaine.

La question de la poursuite de l'indemnisation des indépendants reste ouverte

En mai, le Conseil fédéral a décidé de ne pas prolonger les mesures d'aide d'urgence octroyées aux indépendants. Dans des conditions bien précises, les indépendants dont l'activité a été interrompue sur décision du Conseil fédéral ou qui ont indirectement souffert de la crise du coronavirus ont pu bénéficier pendant deux mois (du 17 mars au 16 mai) du versement d'un revenu de substitution.
La commission sociale du Conseil national a soumis en mai deux motions exigeant que ces mesures d'urgence financières pour l'indemnisation du chômage partiel et pour les indépendants directement et indirectement touchés soient poursuivies, car la crise est encore d'actualité en dépit des assouplissements. Le Conseil fédéral n'a pas encore pris position vis-à-vis de ces deux motions. Le Parlement tranchera au plus tôt lors de la session d'automne sur une éventuelle poursuite des mesures financières destinées aux indépendants. Pour le moment, l'État ne verse plus d'aide d'urgence aux entrepreneurs et indépendants concernés.
Physioswiss va poursuivre sa veille pour déterminer dans quelle mesure les cabinets souffrent encore de baisses de revenus et décider, si nécessaire, d'intervenir activement auprès des politiques à l'automne.

Rappel amical concernant le sondage de HES-SO Valais

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que vous pouvez participer au sondage relatif au COVID-19 organisé par la haute école spécialisée HES-SO https://redcap.hes-so.ch/surveys/?s=88YC9J8TDA dont le délai de réponse a été prolongé au 20 juin 2020.

Nous restons à vos côtés.

Mirjam Stauffer

Osman Besic